

L'aviation et le Protocole de Kyoto

Résumé

L'exposé fait l'historique des négociations internationales relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à son Protocole de Kyoto. Il décrit brièvement les traitements accordés aux émissions de l'aviation internationale dans le cadre de ces instruments. Il conclut par une récapitulation des questions examinées à la sixième Conférence des Parties à La Haye (Pays-Bas) en novembre 2000, qui feront l'objet d'un nouvel examen lorsque la Conférence reprendra ses travaux en juillet à Bonn (Allemagne).

*Christine Zumkeller
Coordonnatrice adjointe du
Programme,
Secrétariat de la Convention des
Nations Unies sur les changements
climatiques*

Christine Zumkeller est chargée des sous-programmes des échanges de droits d'émission et des mécanismes de coopération. Ce dernier sous-programme prévoit notamment la mise au point d'un mécanisme pour un développement «propre». Une des principales fonctions du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques est de fournir un appui technique et logistique aux Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de faciliter les négociations sur des questions telles que l'élaboration de dispositions liées au Protocole de Kyoto à la Convention.